



*Ecole Normale Supérieure d'Abidjan*

*Revue Ivoirienne des Lettres,  
Arts et Sciences Humaines*



ISSN : 2071-8705

N° 27 SEPTEMBRE 2015

**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ABIDJAN**  
**CENTRE DE RECHERCHE EN ÉDUCATION ET DES PRODUCTIONS (CREP)**  
*Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines (RIIASH) Administration*  
**de la revue**

**Directeur de Publication** : SIDIBÉ Valy, directeur de l'ENS d'Abidjan

**Rédacteurs en Chef** :

CISSÉ Alhassane Daouda, sous-directeur du CREP de l'ENS d'Abidjan

KOSSI Koblan Foly Jean, enseignant-chercheur à l'ENS d'Abidjan

**Membres du comité scientifique national**

*Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (UFHB)*

SIDIBÉ Valy, Professeur titulaire des Universités

SÉRY Bailly, Professeur titulaire des Universités

ABOU Karamoko, Professeur titulaire des Universités

ÉKANZA Simon-Pierre, Professeur titulaire des Universités

BOA Thiémélé Léon, Professeur titulaire des Universités

AKA Kouamé Joachin, Professeur titulaire des Universités

IBO G. Jonas, Maître de Conférences

KOLI Bi Zuéli, Maître de Conférences

*Université Alassane Ouattara de Bouaké*

KOMENAN Aka Landry, Professeur titulaire des Universités

ZIGUI Kolia Paulin, Professeur titulaire des Universités

GRÉKOU Zadi, Professeur titulaire des Universités

BAH Henri, Professeur titulaire des Universités

KOUAKOU Antoine, Professeur titulaire des Universités

KOUASSI Yao Edmond, Maître de Conférences

KOFFI Brou Emile, Maître de Conférences

*École Normale Supérieure d'Abidjan*

YAPI-DIAHOU Alphonse, Professeur titulaire des Universités

YÉPRI S. Léon, Maître de Conférences

KOFFI Elvis, Maître-de Conférences

**Membres du comité scientifique international**

*Université de Lomé (TOGO)*

AKIBODÉ Koffi Ayéchoro, Professeur titulaire des Universités

*École Normale Supérieure de Lyon (France)*

François SPECQ, Professeur des Universités, directeur du département des langues

Pierre-François MOREAU, Philosophe, spécialiste de la pensée classique

Anne LAGNY, Professeur des Universités, chef de la section Allemand

**Secrétaire de rédaction** : KOSSI Koblan Foly Jean, ENS Abidjan

---

**Membre du comité de rédaction**

CAMARA N. Léon, ENS Abidjan

ADOPO Achi Aimé, ENS Abidjan

YAO Kouassi Lucien, ENS Abidjan

GOGBEU Mamadou, ENS Abidjan

KANON Georgette Luciane, ENS Abidjan

**Coordination Technique :**

YASSI Assi Gilbert, ENS Abidjan

**Responsable de la diffusion**

Sylvain N'guessan YAO, ENS Abidjan

**Archiviste**

KRAHON Yapo Ermann

**Adresses de l'Institution**  
**École Normale Supérieure Abidjan**  
**Centre de Recherche en Éducation et des Productions**  
08 Bp 10 Abidjan 08 (RCI)  
Tel: (+225) 22443307  
E-mail:[ensabidjanrevue@gmail.com](mailto:ensabidjanrevue@gmail.com)  
[revue\\_ens@yahoo.fr](mailto:revue_ens@yahoo.fr)  
Site Web: [www.ensabidjan.org](http://www.ensabidjan.org)

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les manuscrits, sous forme d'une disquette et d'un tirage sur papier en deux exemplaires, sont à envoyer au **comité de rédaction** à l'adresse suivante : **08 B. P 10 ABIDJAN 08** Email : [revue\\_ens@yahoo.fr](mailto:revue_ens@yahoo.fr). Ils peuvent être déposés au **secrétariat du CREP** à l'École Normale Supérieure d'Abidjan, Tél. (225) 22 44 31 10/ (225) 22 44 33 07/

## CONDITIONS DE PUBLICATION

Les manuscrits doivent être des articles originaux n'ayant pas fait l'objet d'une publication antérieure. Tous les articles proposés seront soumis à l'appréciation d'un comité de lecture qui en sélectionnera les meilleurs pour publication. Les propositions de correction seront transmises à l'auteur par le comité de rédaction.

## PRESENTATION DES MANUSCRITS

La rédaction de la Revue Ivoirienne des Lettres et Sciences Humaines demande aux auteurs de suivre *obligatoirement* les indications ci-dessous lors de la préparation des manuscrits. La rédaction se réserve le droit de retourner à leurs auteurs les manuscrits qui ne seront pas conformes à telles orientations.

**1** - Les titres de l'article suivi des noms, prénoms, qualité et adresse professionnelle de l'auteur ; **2** - Les articles, en interligne double, ne doivent pas dépasser 20 pages et être en dessous de 10 pages. Ils doivent être saisis sur disquette sous logiciel Word, police 12 ; **3** - Les références bibliographiques seront intégrées dans le texte (et non sous forme de notes en bas de page) et suivies de l'indication des pages. **Ex.** (Yao, 1970 : 91-102) ; **4** - Les notes de bas de page, en numérotation continue, ne seront utilisées que pour les brefs commentaires, et non pour des indications bibliographiques ; **5** - Dans la bibliographie, à la fin du manuscrit, les références, par ordre alphabétique des auteurs, seront présentées selon les normes suivantes :

**Les livres** : noms des auteurs suivis des initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, titre de l'ouvrage en italique, la ville de la maison d'édition, nom de celle-ci, le nombre de pages. **Ex.** Claval P. (1978), *Espace et Pouvoir*, Paris, PUF, 257 p.

**Les articles et revues** : noms des auteurs suivis des initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, titre de l'article entre guillemets, nom de la revue en italique, volume ou tome, numéros de la revue, les pages de l'article. **Ex.** Kouamé, N. (1982), "Le travail traditionnel dans la société et l'économie modernes", in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Tome x, Série F, Ethnosociologie : 53-61

**Articles et livres** : noms des auteurs suivis des initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, titre de l'article entre guillemets, noms des éditeurs ou directeurs scientifiques suivis des initiales des prénoms, de la mention dir. ou Eds entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, la ville de la maison d'édition, le nom de celle-ci, les pages de l'article. **Ex.** Amany F. "La collecte des déchets et le de la ville d'Abidjan". In Blary et al. (éds), *Gestion des quartiers précaires : à la recherche d'alternatives d'aménagement pour les exclus de la ville*, Paris, Economica, pp. 213-217

SOMMAIRE

Auteurs	Intitulés	Pages
SEKONGO Gossouhon	(Se) développer sans l'Afrique : la langue d'enseignement comme moyen d'exclusion	5-12
DÉDOMON Claude	Un jour je m'en irai sans en avoir tout dit de Jean d'Ormesson. Écrire un « roman sur rien » ou les multiples facettes d'une écriture	13-25
ABOUDOU Aka Célestin	Les fondements légaux de la sûreté de l'aviation civile en Côte d'Ivoire	26-41-
ADJE N'Goran Pascal MOUROUFIE Kouassi Kouman Vincent	Le phénomène des cadres dans l'hévéaculture et la problématique de la déforestation en Côte d'Ivoire	42-55
VEI kpan Noël,	Impact des contraintes environnementales du site sur la dynamique spatio-temporelle de la ville de Bonoua au sud-est de la Côte d'Ivoire.	56-66
AMOÏ Evarard	Culte et culture de la mort dans Death and the Kings Horseman de Wolé Soyinka	67-76
EZEKIEL Samuel Adewola	La déflagration coprolalique et scatologique dans les pièces de Wolé Soyinka	77-89
KOUAME Yao Emmanuel	La dérivation verbale en bambara	90-103
ATTA Koffi EVIAR Ohomon Bernard Salifou COULIBALY	Urbanisation non contrôlée et problématique du cadre de vie des populations dans les villes au sud du Sahara : cas de la ville de Divo en Côte d'Ivoire	103-115
Deagai Parfaite DIHOUEGBEU, Koffi Lazare ATTA, Téré GOGBE, Mamoutou TOURE,	Politique de l'habitat et accès au logement dans les villes de la Côte d'Ivoire : un résultat mitigé à Abidjan	116-124
ADOU Gnangoran Alida Thérèse DINDJI Médé Roger ALOKO- N'GUESSAN Jérôme	Femmes et exploitation artisanale de l'or à Odienné : cas de Zievasso	125-137
Bosson Eby Joseph	La problématique de l'accessibilité à l'eau potable dans les vieilles régions de production cacaoyère en Côte d'Ivoire : l'exemple du Moronobu	138-149

## LE PHÉNOMÈNE DES CADRES DANS L'HÉVÉACULTURE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE

(1) *ADJE N'Goran Pascal*

(2) *MOUROUFIE Kouassi Kouman Vincent*

*Université Félix Houphouët-Boigny/Institut d'Ethnosociologie*

[adngopas@yahoo.fr](mailto:adngopas@yahoo.fr)

### RÉSUMÉ

Cet article tente d'appréhender l'impact des logiques sociales de création des plantations villageoises d'hévéa sur les risques de déforestation en Côte d'Ivoire. Elle est menée dans deux localités villageoises Erimankouguié (département d'Agboville) et N'Guessankro (département de Bongouanou). Pour atteindre cet objectif, nous avons eu recours à une méthodologie reposant sur trois techniques de collecte de données. Ce sont l'entretien semi-directif, le questionnaire et la recherche documentaire. Il ressort de cette étude que les cadres sont surreprésentés dans les plantations villageoises d'hévéa. Leurs modes de création des plantations d'hévéa, contrairement à ceux des paysans, accroissent le rythme de la déforestation.

**Mots clés :** déforestation, hévéaculture, logique sociale, planteur, paysan, cadre.

### SUMMARY

This article tries to understand the impact of social logic of creation of village rubber plantations on the risks of deforestation in Côte d'Ivoire. It is conducted in two villages: Erimankouguié (department of Agboville ) and N'Guessankro (department of Bongouanou ) . To achieve this goal, we used a methodology based on three data collection techniques. They are the directive semi interview, questionnaire and documentary research. It emerges from this study that the frames are overrepresented in village rubber plantations. Their modes of creation of rubber plantations, unlike those farmers, increase the rate of deforestation.

**Keywords:** deforestation, rubber production, social logic, grower, peasant, frames.

### INTRODUCTION

Introduite en Côte d'Ivoire dans les années 1950 par des unités agro-industrielles (CCP en 1953 SAPH en 1956<sup>1</sup>), l'hévéaculture constitue aujourd'hui un secteur dynamique en pleine expansion avec une production de 163000T en 2005, 179000T en 2006, et 200000T en 2007 (Fiko, 2008, Hirsh, 2010). Pratiquée dès le départ par des plantations industrielles d'Etat et des sociétés privées ainsi que des institutions de recherche, la culture d'hévéa gagne de plus en plus le secteur villageois. Les statistiques actuelles indiquent une avancée remarquable des plantations villageoises sur celles des sociétés d'Etat ou privées et les institutions de recherche. En effet, selon les données de 2004 de l'Association des Professionnels du

---

<sup>1</sup> **SAPH** : Société Africaine de Plantations d'Hévéa

**CCP** : Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié

Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), les superficies agricoles des plantations villageoises en production sont de 59500 ha (soit 46,8%) contre 44500 ha (soit 35%) pour les sociétés agricoles et 23000 ha (soit 18,1%) pour les instituts de recherche.

Les plantations villageoises d'hévéa sont celles du secteur non industriel, c'est-à-dire les plantations familiales ou communautaires et individuelles appartenant aux planteurs villageois. Mais derrière la catégorie statistique des « plantations villageoises d'hévéa » se dissimulent une nouvelle catégorie d'acteurs, les « cadres » (Ruf, 2011). Ces plantations ont été favorisées dès le départ par des investissements publics aidés par des bailleurs de fonds à travers des projets spécifiques tels que les réalisations des plantations « Clé en Main », le Sixième Projet Hévéa ainsi que par des subventions apportées par l'Etat aux planteurs, notamment, la fourniture d'intrants agricoles sous forme de crédit et diffusion de matériel végétal sélectionné avec l'appui technique de la recherche (Brindoumi A. K. J., 2015). Localisées au départ à proximité des complexes hévéicoles en vue de minimiser les coûts de transport et accroître l'approvisionnement des unités de première transformation, ces plantations villageoises se réalisent aujourd'hui presque partout en Côte d'Ivoire dans les zones forestières du sud, du sud-est, du sud-ouest et du centre ouest.

L'hévéaculture suscite depuis une dizaine d'années un intérêt particulier aussi bien chez les populations paysannes que l'élite urbaine au point d'en devenir, comme le dit Balla (2012), un effet de mode : « *l'hévéaculture apparaît comme un effet de mode dans les habitudes agricoles en Côte d'Ivoire. Elle est devenue la fève fondamentale qui ne se limite plus aux habitudes de la paysannerie traditionnelle mais au sein de l'élite urbaine et éduquée ; ils sont de plus en plus nombreux à mobiliser leur épargne pour la création des plantations d'hévéa. Du haut cadre au citoyen moyen, tout le monde s'active à investir dans de vastes projets de création des champs d'hévéa* ».

Ce phénomène « des cadres » qui investissent dans l'agriculture en Côte d'Ivoire ne date pas d'aujourd'hui. Il a été encouragé et soutenu par le premier Président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, par l'appel aux citoyens pour un retour à la terre : « *nous avons demandé à tous les jeunes cadres, au niveau du gouvernement, de l'assemblée nationale, du conseil économique et social, de la direction régionale de notre parti, de participer activement à la mise en valeur rationnelle de notre pays en créant des plantations dans leur régions respectives* » (Fraternité-Matin du 10/06/1974, cité par Affou Yapi, op cit). Mais, avec l'avènement de la culture d'hévéa, ce phénomène prend de plus en plus de l'ampleur (Ruf F. 2013 ; J.-P. Chauveau 2000).

Ce développement des plantations villageoises d'hévéa et l'engouement qu'elles suscitent chez les acteurs locaux constituent une menace pour l'environnement forestier car elle compromet les efforts de reconstitution des jachères<sup>2</sup> laissées par les premières cultures d'exportation (café, cacao, palmiers à

---

<sup>2</sup> En fait l'hévéa, contrairement au cacaoyer, est une plante qui réussit dans la jachère ; C'est dans ce sens que Ruf (2009 a et b) affirme que le cacaoyer dépend de la « rente forêt » alors que l'hévéa génère probablement une « rente jachère » et qu'après des années de déforestation et d'échecs répétés de replantation cacaoyère dans un environnement dégradé, les planteurs ont découvert que l'hévéa permet de recoloniser les jachères avec une chance de succès bien supérieure.

huile, etc., selon les régions) et vivrières. Selon les observations faites aussi bien dans la région d'Agneby-Tiassa que dans les zones de l'ancienne boucle du cacao<sup>3</sup>, l'on assiste actuellement à des opérations intensives de plantations d'hévéa. Cette situation nous questionne et nous interroge : Quel est l'impact de l'avènement de ces nouvelles cultures et ces nouveaux acteurs sur la préservation de la forêt ? Quel est le profil de ces acteurs et qu'est ce qui les motive dans l'investissement de l'hévéaculture ? Comment ces nouveaux acteurs opèrent-ils pour s'insérer dans le foncier rural ? Telles sont les interrogations que cet article se propose de répondre. Il tente, de façon générale, d'appréhender l'impact des logiques sociales de création des plantations villageoises sur les risques de déforestation<sup>4</sup> en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agira d'identifier les acteurs locaux des plantations villageoises d'hévéa et d'autre part de déterminer les modes d'accès à la terre pour la création des plantations d'hévéa. Ces questions sont traitées à partir de l'exemple de deux localités villageoises qui se sont lancées tant bien que mal dans l'hévéaculture ; l'une, Erimankouguié dans le département d'Agboville et l'autre N'guessankro, dans le département de Bongouanou.

## **I- MÉTHODOLOGIE**

L'objectif de cet article est d'appréhender l'effet des logiques sociales de création des plantations villageoises d'hévéa sur les risques de déforestation en Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, nous avons combiné l'approche qualitative et l'approche quantitative. Cette double approche se justifie par la nature des informations à rechercher. Ainsi, les outils et techniques de collecte de données relevant de ces deux approches, notamment, la recherche documentaire, l'entretien semi-directif et le questionnaire ont été mobilisés. Pour l'entretien, deux focus ont été organisés, l'un avec la notabilité et l'autre avec les planteurs d'hévéa. Les termes abordés sont relatifs à l'historique des plantations villageoises d'hévéa, les modes d'accès au foncier et les conséquences de plantations d'hévéa sur les risques de déforestation. Quant au questionnaire, il a été administré en tenant compte du critère de planteurs d'hévéa. Compte tenu du faible effectif des planteurs d'hévéa, nous avons voulu au départ interroger tout le monde. Mais, les contraintes liées à l'absence des planteurs cadres nous ont obligé à enquêter 60 planteurs d'hévéa, dont 57 paysans et 3 cadres. Toutefois, des informations relatives aux modes d'accès à la terre et aux surfaces des plantations d'hévéa de ces derniers ont été obtenues auprès de leurs familles respectives et/ou des propriétaires terriens leur ayant cédé la terre de culture. En plus des focus et de l'administration du questionnaire, nous avons procédé à un recensement des planteurs d'hévéa et des superficies mises en œuvre

---

<sup>3</sup> La Boucle du Cacao est selon C. Benveniste (1974), cité par Alloco N. J. et al. (2014) la localité située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Elle comprend les sous - préfecture d'Arrah, de Bocanda, de Bongouanou, de Daoukro, de Dimbokro, de M'Bahiakro, de M'Batto, de Ouéllé et de Prikro.

<sup>4</sup> La déforestation est entendue ici comme le phénomène de régression ou de disparition des surfaces forestières. Elle renvoie au déboisement ou au défrichement qui consiste à une réduction considérable des forêts.

par chaque acteur. Au niveau, d'Erimankouguié (Agboville), nous nous sommes servis du recensement des planteurs d'hévéa effectué par la commission agriculture mis en place par la chefferie du village. Par contre à N'Guessankro (Bongouanou), le recensement a été effectué par la méthode boule de neige<sup>5</sup> appuyé par « les travailleurs d'hévéa du village » qui sont les saigneurs, les greffeurs, etc.

## **II- PRÉSENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS**

### **II-1- Facteurs de développement des plantations villageoises d'hévéa**

Timidement amorcées dans les années 1970 par des contrats proposés par les industriels d'hévéa aux planteurs villageois<sup>6</sup>, les plantations villageoises d'hévéa ont connu leur boum à partir des années 2000. D'ailleurs, c'est en 2005 que la production des plantations villageoises a dépassé pour la première fois celle des plantations industrielles (Ruf, 2011). Qu'est-ce qui explique ce changement majeur dans l'économie de plantation villageoise d'hévéa ? Les facteurs de développement des plantations villageoises d'hévéa sont nombreux et variés. Nous en retenons, dans le cadre de cette étude deux (2) qui semblent être les plus essentiels. Il s'agit de la crise de l'économie cacaoyère et l'effet de mode ou d'imitation.

#### **II-1- 1-Hévéaculture : une réponse à la crise de l'économie cacaoyère**

La crise de l'économie cacaoyère renvoie selon Alloco N'guessan et al. (2014) à la chute des superficies et des productions cacaoyères dû à la dégradation des conditions pluviométriques ou géologiques, des pratiques et techniques agricoles traditionnelles fortement destructrices du couvert végétal et enfin à l'arrêt des opérations étatiques en faveur du monde rural, notamment en faveur des producteurs de café et de cacao. Mais à ces facteurs, nous ajoutons aussi les prix des produits agricoles qui sont des facteurs incitatifs. En fait, la baisse du prix de cacao et la hausse de celui de l'hévéa incitent les planteurs à abandonner une culture au détriment de l'autre. Ces facteurs ont été évoqués par les enquêtés comme des causes de développement des plantations villageoises d'hévéa, comme l'atteste cet enquêté : « *la terre est devenue pauvre chez nous, on peut plus planter cacao, or avec l'hévéa, il n'y a pas de problème* » (Propos d'un planteur d'Hévéa d'Erimankouguié).

En effet, reconnue comme l'une des zones traditionnellement productrices de cacao, la région d'Agboville connaît au milieu des années 1990, la chute de sa production agricole (Kouassi V., 2013). Cette chute est liée au délaissement de la cacao-culture au profit d'autre culture, du fait des conditions climatiques défavorables. Pour Petithuguenin P. (1998), le cacaoyer présente des exigences pédologiques relativement marquées que les autres cultures. La culture du cacao est adaptée à une pluviométrie annuelle de 15000 à 25000 mm et requière des sols profonds (minimum 1,5m) avec une texture sablo-argileux proche de la neutralité

---

<sup>5</sup> Cette méthode a consisté à interroger d'abord un planteur d'hévéa, celui-ci indique aussi ceux qui ont des plantations d'hévéa, ainsi de suite jusqu'à ce qu'on est la liste complète des planteurs d'Hévéa. Cela a été aisé dans la mesure où les cadres planteurs qui investissent dans l'hévéaculture sont tous originaires du village.

<sup>6</sup> Au départ, les plantations que l'on appelle plantations villageoises d'hévéa étaient des contrats de plantation que les sociétés industrielles d'hévéa proposaient aux villageois. Ces plantations étaient créés à proximité ou en périphérie des usines et des plantations d'hévéa appartenant aux industriels.

(ph compris entre 5 et 8). Or, selon Kouassi V. (2013), avec une pratique culturale destructive du sol, la localité d'Agboville, ne remplit plus ces conditions géologiques et climatiques ; elle devient de ce point de vue défavorable à la culture du cacao.

L'ancienne boucle du cacao connaît une situation similaire à celle d'Agboville. En effet, selon Alloco- N'guessan. J et al (2014) : la situation économique de la zone a longtemps reposé sur les conditions écologiques satisfaisantes pour l'épanouissement des plantes tropicales comme le café et le cacao. Mais depuis quelques années, la boucle du cacao connaît une situation inverse consécutive à la dégradation des conditions qui ont prévalu à l'introduction du café et du cacao. Devant une telle situation écologiques ou pluviométrique, la solution habituellement envisagée consistait soit à migrer vers d'autres zones forestières pour reproduire le système cacaoyer, soit à remplacer les vieilles plantations cacaoyères par d'autres cultures. C'est ce qui justifie pour certains planteurs la décision d'abattre les cacaoyers pour replanter l'hévéa, comme l'atteste ce enquêté : « *le vieux (parlant de son père) est mort il y a 10 ans ; 3 ans après sa mort, les manœuvres sont partis abandonnant les champs de café et de cacao qui ne produisaient plus. Ces plantations sont restées en brousse pendant des années parce qu'on trouvait plus quelqu'un pour les nettoyer. C'est ainsi que mon petit frère policier à Abidjan à décider qu'on replante de l'hévéa* ». (Propos d'un enquêté d'Agboville). Dans cette perspective, l'hévéa apparaît, selon Ruf (2011) comme la culture et le capital permettant de remonter et de sécuriser l'emploi et les revenus.

Un autre facteur d'adoption ou de développement de l'hévéaculture est le prix du caoutchouc. Nous avons déjà indiqué que dans les deux villages, la culture d'hévéa a été introduite vers la fin des années 90. Mais, c'est à partir de 2005 que nous enregistrons la ruée vers cette culture, époque où le kilogramme du caoutchouc se négociait entre 1000F et 1200F. La chute du prix après 2010 a entraîné un délaissement de cette culture. C'est le cas par exemple de certains paysans de N'Guessankro qui ont stoppé la culture d'hévéa pour s'orienter ou se réorienter vers le cacao. Le prix constitue donc un facteur de choix des cultures comme l'a abouti l'étude de Kouamé G. sur l'adoption du palmier à huile chez les Agni d'Aboisso précisément dans les villages d'Adaou et d'Assouba : « *La période 1970-1980 s'était caractérisée par l'introduction et le développement de la culture du palmier à huile. Cette nouvelle culture avait suscité un intérêt chez les agriculteurs dans un contexte de baisse des prix du café et du cacao sur le marché et des difficultés de replantations avec du caféier ou du cacaoyer* ».

#### **II-1-2- Hévéaculture : un effet de mode ou d'imitation**

Si les problèmes liés à l'effondrement de la production cacaoyère et caféière expliquent le développement des plantations villageoises d'hévéa, il n'en demeure pas moins que l'effet d'imitation joue un facteur essentiel. En effet bien que introduite depuis des décennies en Côte d'Ivoire, le boom hévéicole que connaît aujourd'hui certaines zones forestières est le fait de quelques planteurs isolés. Les propos suivants attestent cela : « *Depuis près de trois ans, tout le monde fait hévéa ici, je ne peux laisser les bras croisés ; sinon avant l'hévéa m'intéressait pas. Si tu ne fais pas aussi, demain tu peux regretter parce qu'on sait jamais* ». Dans le même ordre d'idée, un autre enquêteur affirme : « *depuis les gens ont commencé à faire de l'hévéa, donc moi aussi, j'ai*

*appelé mon frère qui travaille en ville pour qu'à deux nous faisons aussi des plantations d'hévéa parce qu'on sait jamais... ».* Dans les deux sites d'étude, les résultats de l'enquête indiquent que la culture d'hévéa a d'abord été initiée ou expérimentée par une personne avant de connaître son développement actuel. A quelques exceptions près, ces personnes ont joué un rôle décisif dans l'adoption et le développement des plantations villageoises d'hévéa.

Dans la sous-préfecture de N'guessankro (département de Bongouanou), par exemple, la première personne à avoir essayé la culture d'hévéa fut un cadre (un médecin) en 1994. Période au cours de laquelle l'on enregistrait le retour des premiers paysans qui ont migrés dans les années 1980 vers les zones forestières du sud-est en raison de la crise ou de l'effondrement de l'économie cacaoyère dans l'ancienne boucle du cacao. Ces derniers, dès leur arrivée, ne se sont pas préoccupés de l'hévéa mais ont cherché à réinvestir dans la cacao-culture parce que la jachère restée derrière eux était reconstituée et pouvait favoriser la replantation du cacao. Pendant cette période, les premiers cadres qui investissaient dans l'agriculture, s'intéressaient soit à la culture du cacao soit au palmier à huile. Cet engouement vers cette culture justifie le champ communautaire de palmier à huile dudit village. Cinq ans après l'expérience du premier planteur d'hévéa, deux autres cadres influents dans la sous-préfecture se sont lancés dans cette activité de plantation d'Hévéa. Mais après, il a fallu attendre à partir de 2006 pour voir la ruée, avec l'introduction des populations paysannes<sup>7</sup>, dans l'investissement des plantations d'hévéa.

Contrairement à l'expérience de Bongouanou dont les premiers planteurs sont des cadres, la première personne à avoir investi dans l'hévéaculture dans le village d'Erymankouguié (Agboville) fut un paysan villageois dans le cadre d'un projet agricole dont la région a pu bénéficier en 1998. En effet, dans le cadre du développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire, la région d'Agboville a pu bénéficier en 1998 d'un projet agricole dénommé « un planteur, une plantation ». Ce projet consistait à offrir gratuitement aux paysans des plants des produits agricoles sélectionnés. Ainsi, chaque paysan avait le choix entre les plants de cacao, de café, de palmiers à huile, d'hévéa, etc. À cette époque l'hévéaculture n'étant pas connue dans la région, personne ne s'est intéressé à cette culture et le choix de cette culture a fait l'objet de critique des populations villageoises comme l'atteste les propos du premier planteur d'hévéa d'Erimankouguié : « *au début quand j'ai choisi de faire de l'hévéa, les gens se moquaient de moi ; même ceux qui étaient chargés de nous inscrire dans le projet avaient au départ refusé mon choix. Mais aujourd'hui j'ai eu raison sur tout le monde, car du petit planteur au grand planteur, tout le monde investi dans l'hévéaculture ».*

Cet effet d'imitation des planteurs d'hévéa est également mis en relief par Ruf F (2012) à Gagnoa dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Son étude a abouti à la conclusion selon laquelle les 4 ou 5 villages devenus des foyers de développement de la culture d'hévéa dans les années 2000 le doivent à quelques innovateurs ou premiers adoptants dans chaque village. Après eux, vont venir les imitateurs. Ces

---

<sup>7</sup> Ces derniers, aussi bien ceux qui sont restés que ceux qui sont de retour de leur migration, avaient au départ investi dans les plantations de cacao et de palmier à huile. Mais vu que les cadres du village faisaient de l'hévéa ils ont aussi investi dans cette économie.

familles de planteurs de cacao et café sont alors persuadées que l'hévéa n'est pas une affaire de plantation industrielle, exigeante en capital et qui leur est inaccessible.

Si les conditions climatiques et géologiques ainsi que l'effet de mode explique en grande partie le développement des plantations villageoises dans les différents villages d'étude, force est de reconnaître que ces plantations sont dominées par les planteurs cadres. Ce qui nous conduit à analyser les logiques sociales de création des plantations villageoises d'hévéa.

## **II-2- Logiques sociales de création des plantations villageoises d'hévéa et risque de déforestation**

Le but ici est d'estimer le risque ou le rythme de déforestation causé par les acteurs (c'est-à-dire, les planteurs paysans et les planteurs cadres) des plantations villageoises d'hévéa. Pour se faire, nous analyserons les surfaces des plantations mises en œuvre par les acteurs, ensuite étudier les logiques symboliques d'acquisition des terres de culture.

### **III-2-1-Acteurs villageois et évolution des surfaces des plantations villageoises d'hévéa**

En Côte d'Ivoire, faut-il le rappeler, il y a trois catégories de plantation d'hévéa. Par ordre d'ancienneté, on a les plantations industrielles (ce sont les plantations appartenant aux sociétés industrielles d'hévéa, comme la Société Africaine de Plantation d'Hévéa, la société de Caoutchoucs de Grand Bereby, Tropical Rubber Côte d'Ivoire, Société de Production de Caoutchouc Naturel, etc.), ensuite les plantations d'hévéa des centres de recherche (qui sont aussi des champs écoles) et enfin les plantations villageoises d'hévéa. Par cette classification, les plantations villageoises devraient être celles créées par les populations paysannes villageoises. Mais ce n'est pas le cas dans la réalité, dans la mesure où derrière la catégorie statistique des « plantations villageoises d'hévéa » se dissimulent une nouvelle catégorie d'acteurs, les « cadres » (Ruf, 2011). Par conséquent, les planteurs d'hévéa sont constitués d'acteurs individuels (les populations paysannes villageoises et les cadres) et les acteurs collectifs (les collectivités familiales, collectivités villageoises et les coopératives). Mais dans les zones visitées, seules existent les plantations individuelles d'hévéa des cadres et des populations paysannes. Le recensement des planteurs d'hévéa effectués donne les résultats consignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Effectifs des planteurs villageois d'hévéa par localité**

Statut de planteur Localités	Planteurs cadres		Planteurs villageois		Total	
	VR	VA	VR	VA	VR	VA
<b>N'Guessankro</b>	52	71%	21	29%	73	100%
<b>Erimankouguié</b>	41	53%	36	47%	77	100%
<b>TOTAL</b>	93	62%	57	38%	150	100%

**Source : Enquête auteur, février - mars 2015**

Il ressort des résultats de ce tableau que l'effectif des planteurs cadres est largement supérieur à celui des planteurs paysans. En effet, en combinant les résultats des deux villages nous avons 93 planteurs cadres (soit 62%) contre 57 (soit 38%) planteurs paysans qui investissent dans l'hévéaculture. En outre, l'étude révèle que par village les cadres sont encore surreprésentés, c'est-à-dire 71% à N'Guessankro (Bongouanou) et 53% cadres à Erimankouguié (Agboville) contre respectivement 29% et 47% planteurs paysans. Outre leur effectif, les surfaces des plantations d'hévéa des planteurs cadres sont également supérieures à celles des planteurs paysans. En effet, sur 1168 ha d'hévéa exprimé, 1008 ha (soit 86,3% des surfaces plantées) appartiennent aux cadres contre 160 ha (soit 13,7% des surfaces plantées) aux planteurs paysans (voir tableau 2 ci-dessous).

**Tableau 2 : Surfaces des plantations villageoises d'hévéa selon la catégorie d'acteur**

Surface de plantation (ha) Localités	Planteurs cadres		Planteurs villageois		Total	
	VR	VA	VR	VA	VR	VA
N'guessankro	597	90,7%	61	9,3%	658	100%
Erimankouguié	411	80,6%	99	19,4%	510	100%
Total	1008	86,3%	160	13,7%	1168	100%

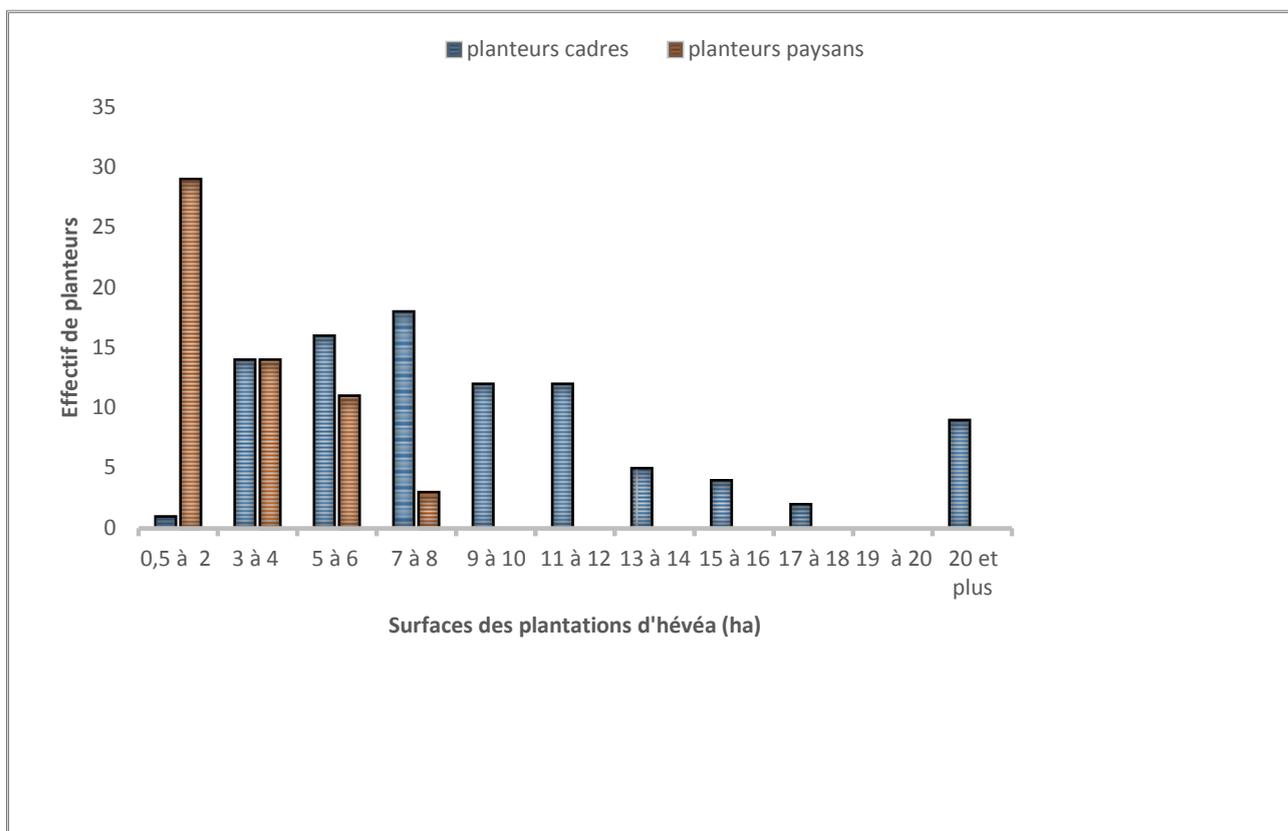
**Source : Enquête auteur, février - mars 2015**

De ces deux tableaux (1 et 2), il ressort qu'en termes d'effectif et de surface mise en valeurs, les planteurs cadres sont surreprésentés. Conformément aux graphiques 1 ci-dessous, on constate que la plupart des surfaces des plantations paysannes se situe entre 0, 5 et 2 hectares, avec un seul paysans ayant réalisé huit hectares, deux ayant sept hectares et cinq qui ont six hectares. Pourtant, les surfaces des plantations des cadres se situent pour la plupart au-delà de cinq (5) hectares. On recense dans cette même catégorie d'acteurs, des surfaces d'hévéa de 90 ha, 50 ha et 30 ha.

Ces résultats conduisent à affirmer que l'hévéaculture est une activité des cadres, comme l'atteste cet enquêté : «*Quand j'ai commencé à créer mes premières plantations d'hévéa, je ne travaillais pas encore, j'étais étudiants. Au début, les villageois m'ont demandé si j'étais fonctionnaire* » (propos d'un instituteur planteur d'hévéa d'Erimankouguié).

Cette introduction des cadres dans l'agriculture conduit à la déforestation pour plusieurs raisons : chaque année ce sont des centaines d'hectares qui sont mis en valeurs par les cadres. En effet, bénéficiant des moyens financiers, ils mettent aussitôt les espaces obtenus ; contrairement aux paysans qui plantent progressivement. Cette logique des cadres de création des plantations d'hévéa accroît le rythme de déforestation traduisant l'augmentation des surfaces de plantation. Par conséquent, contrairement à l'idée selon laquelle «*la déforestation est généralement le résultat des défrichements agricole opérés par les paysan qui profitent des voies d'accès créées par les exploitants forestiers* » (Bertrand A., 1998), nous pouvons dire qu'avec l'avènement de l'hévéaculture, elle est le fait des planteurs cadres ou des élites.

**GRAPHIQUE 1 : Surfaces des plantations d'hévéa par catégorie d'acteurs**



Source : Enquête auteur février - mars 2015

### II-2-2- Logiques sociales d'acquisition des terres de culture d'hévéa

L'analyse précédente indique une prédominance des planteurs « cadres » sur les planteurs villageois dans les plantations villageoises d'hévéa. Cette prédominance conduit à s'interroger sur les modes d'accès au foncier par les « cadres » pour investir dans la culture d'hévéa. D'une manière générale, l'accès à la terre en milieu rural ivoirien est dominé par le droit foncier coutumier du fait de l'absence d'un droit foncier promulgué et appliqué. Seulement, le décret n° 71 - 74 du 26 Février 1971 met en place une procédure domaniale permettant aux acquéreurs de valider les transactions foncières et d'obtenir une concession en milieu rural. Par cette absence, plusieurs modes d'accès à la terre sont développés en milieu rural ivoirien. Des formes traditionnelles d'accès, comme l'héritage, le don, le prêt et l'intrusion personnelle, nous enregistrons de nouvelles formes : l'achat ou la location de terre et le « planté-partagé ». Ces voies d'accès sont différemment empruntées selon qu'on est membre ou non d'une famille donnée. Signalons que l'intrusion personnelle comme mode d'accès à la terre n'est plus utilisée, car contrairement à ce

que l'autorité coloniale occidentale a évoqué, il n'existe pas de terre sans maître ; l'ensemble des terres est partagé entre les différentes grandes familles dans chaque localité villageoise.

### **II-2-2-1-Formes coutumières de transaction foncière : prêt ou don et héritage**

Les résultats de notre étude indiquent que les cadres qui investissent dans la culture d'hévéa sont originaire ou non du village. Ceux qui n'ont aucun lien familial dans ledit village sont appelés par les populations villageoises « *des opérateurs économiques* ». Ainsi, étant originaire du village, ils n'ont pas grande difficulté pour accéder à la terre. L'accès à la terre peut se faire par prêt, don ou héritage. Ainsi, ces cadres mobilisent-ils des logiques symboliques d'appartenance familiale, de statut ou position sociale de privilège pour accéder au foncier.

Relativement aux logiques d'appartenance familiale, en tant que membre d'une famille donnée, les cadres investissent généralement sur l'espace culturel de leurs familles respectives. Ce, conformément au droit foncier traditionnel qui accorde un libre accès aux membres capables de justifier leur affiliation à la communauté. Quand un cadre, membre d'une famille donnée désire s'installer, il en informe simplement le chef de famille. Celui-ci l'installe sur la propriété familiale en prenant soin de lui indiquer les limites latérales et la base de son exploitation. Son statut de cadre et membre de la famille lui facilitent l'accès à la terre. C'est donc une sorte de prêt ou de don que la famille fait aux cadres membres de la famille qui désirent investir dans l'hévéaculture. Souvent, pour éviter des contestations, ils aident d'autres membres de la famille restés au village à acquérir des plantations d'hévéa comme l'affirme cet enquêté : « *j'ai deux (2) hectares et démis d'hévéa grâce à mon frère qui travaille en ville. Je surveille son champs, en retour il m'a aidé à créer pour moi* ». (Propos enquêté de N'Guessankro).

A côté du don ou du prêt, la deuxième forme coutumière d'accès des cadres à la terre pour investir dans l'agriculture (hévéaculture) est l'héritage. Certains cadres héritent les biens de leur parent<sup>8</sup>. Ainsi, en accord avec les autres membres de la famille, ils exploitent les espaces cultivables. C'est ce qui ressort ici des propos de cet enquêté du village d'Erymankouguié : « *Après le décès de notre père, les biens sont revenus aux enfants, c'est ainsi que le petit frère, professeur dans une ville de l'intérieur a mis en valeur la jachère par des plantations d'hévéa* ».

Par ces formes d'accès à la terre, comment les cadres procèdent-ils à se tailler de grandes surfaces d'hévéa ? En effet, traditionnellement sur les parcelles familiales, la terre ne se partage pas préalablement entre les membres de la famille. Les surfaces s'acquièrent généralement par la force de travail de chacun. C'est par cette procédure qu'autrefois, les paysans ouvraient de vastes plantations de café et de cacao allant jusqu'à plus de 10 à 20 hectares. Ces vastes plantations étaient acquises par l'appel à la main d'œuvre salarié décrite en substance ici par Alloco-N'guessan et al. (2014). Plusieurs types de main d'œuvre étaient en vigueur ;

---

<sup>8</sup> A ce niveau il faut signaler que l'héritage a évolué, avant l'héritier était l'aîné du groupe familiale (le plus souvent le frère ou le neveu aîné en ligne agnatique du défunt. Mais aujourd'hui, l'héritage se fait de père en fils.

notamment le manoeuvre payé au mois, généralement logé et nourri par l'employeur ; le manoeuvre à la tâche utilisé pour les défrichements ou le nettoyage de la plantation, du métayer dont la rémunération se fait en nature (une partie de la récolte, soit la moitié ou le tiers). Le métayage a donné lieu à deux (2) types de contrat. Il s'agit du contrat « Abougnon » (ou le partage de la récolte en deux (2) parts égales) et le contrat « Aboussan » dans lequel le produit de la récolte est divisé en trois (3) parts égales, avec 1/3 pour le ou les manoeuvres et 2/3 pour le planteur. Ainsi, avec une petite plantation de 1 à 2 hectares de cacao en production, le paysan emploie des manoeuvres qui lui permettait de créer de nouvelles plantations ; les premières servant de source de rémunération et devient progressivement grand planteur.

Or avec l'hévéaculture, le système se modifie et la main d'œuvre à la tâche utilisée pour le défrichage de nouvelles plantations ou le nettoyage devient rare. En lieu et place, émerge un type de main d'œuvre journalier ou annuel. Ces derniers ne sont plus rémunérés sur la base de la récolte annuelle, sous forme « d'Aboussan » ou « Abougnon », mais à partir d'autre source de revenus ; l'hévéa ne rentrant en production qu'après 7 ans. Du coup, le planteur villageois est limité parce qu'il est pauvre contrairement aux cadres ou fonctionnaires (les travailleurs de la ville) qui disposent des ressources financières. Ainsi, par l'emploi des manoeuvres journaliers et annuels, le cadre ouvre de grandes plantations d'hévéa. En effet, selon les informations fournies par les spécialistes de l'hévéa, il faut au minimum la somme de 350000 à 400000 F pour créer un hectare d'hévéa<sup>9</sup>. Ce qui n'est pas accessible aux planteurs villageois qui de plus en plus sont pauvres.

L'héritage et le prêt ou le don constituent donc des formes traditionnelles et courantes offertes aux cadres pour investir dans l'agriculture (hévéaculture) dans leurs régions d'origines. Mais, à côté de ces deux formes l'on enregistre deux autres ; l'achat ou la vente de terre et le « planté-partagé ».

#### **II-2-2-2-Formes nouvelles de transaction foncière : vente ou achat et « planté-partagé »**

La vente ou l'achat de terre, traditionnellement interdite par le droit foncier coutumier, du fait du principe d'inaliénabilité, est de plus en plus une pratique courante en milieu rural ivoirien. Bien qu'elle ne date pas d'aujourd'hui<sup>10</sup>, la pratique de vente de terre connaît un développement remarquable avec l'avènement de l'hévéaculture ; pour plusieurs raisons. Il y a d'abord le relâchement du contrôle social. Selon nos enquêtés, « à cause de l'hévéa aujourd'hui tout le monde vend la terre. Souvent, le chef de village ou le chef de famille n'est pas informé. Et c'est généralement le fait des jeunes de maintenant qui pensent que la terre leur appartient parce que l'ayant obtenu pour avoir hérité son père. Mais cette vente entraîne souvent des conflits ». (Propos d'un enquêté d'Erimankouguié).

---

<sup>9</sup> C'est un prix estimatif et n'intègre pas l'achat de la parcelle qui est fonction des zones et l'origine sociale ou géographiques des acquéreurs.

<sup>10</sup> Une étude réalisée dans la même région d'Agboville par Ruf F (2011), et rapportant les propos des populations Burkinabé indique que c'est depuis la « nuit des temps » que les Abbé vendent des forêts pour financer des funérailles, un séjour à l'hôpital ou l'envoi d'un enfant à l'école.

Le prix de vente est fixé selon l'origine sociale des acheteurs. Ainsi, les résultats de nos enquêtes indiquent qu'à Erimankouguié, les prix se négocient entre 150 à 200000frs par hectare pour les cadres originaires du village et entre 300 à 400000 frs par hectares pour ceux non originaires du village. Quant à N'Guessankro, le prix d'un hectare d'hévéa est fixé à 150000F. La différence ici c'est que tous les planteurs cadres sont originaires du village, contrairement à ceux d'Erimankouguié où certains n'ont aucun lien de famille dans le village.

Quant au contrat « planté – partagé », il consiste à céder à une tierce sa terre pour planter de l'hévéa. Cette plantation est entièrement entretenue par l'acquéreur jusqu'à l'exploitation. Mais la plantation est partagée entre le « cèdeur » et l'acquéreur en raison de 1/3 pour le « propriétaire terrien » et 2/3 pour l'acquéreur. Cette forme est décrite dans une étude similaire par Alloco-N'guessan et al. (2014) comme suit : « *le propriétaire de terrain propose à l'acheteur la création de plantation d'hévéa dont une part du champ appartiendra au propriétaire et l'autre part à l'acheteur. Le demandeur de terrain, qui a les moyens financier aura la responsabilité de créer et d'entretenir les parcelles d'hévéa jusqu'à maturité (l'âge de la saigné des plants) avant de céder définitivement la part du propriétaire et de bénéficier des droit exclusifs sur la parcelle qui lui revient selon l'accord qu'il a conclu avec son propriétaire. Ce dernier cas a l'avantage de permettre au propriétaire de terre dont les moyens sont limités d'acquérir une plantation d'hévéa* ».

Ces deux formes pratiquées de façon informelle<sup>11</sup>, sont généralement utilisées par les cadres originaires ou non pour investir dans l'hévéa : « *aujourd'hui, il y a des fonctionnaires qui viennent nous demander des terrains à acheter ici* » (propos d'un jeune planteur d'hévéa). Ces résultats confirment ceux d'Alloco-N'guessan J. et al. (2014) pour qui : « *Inspirés par le succès de l'hévéaculture dans les régions du sud de la Côte d'Ivoire, de nombreux cadres et fonctionnaires8 du département vont rechercher des terres pour s'investir dans la culture de l'hévéa* ».

Ces nouveaux modes d'accès au foncier liés à l'avènement de l'hévéaculture sont à la base de la déforestation car ils offrent la porte à tout le monde et surtout à ceux qui disposent des moyens financiers dans le jeu foncier. Contrairement à l'ancien mode par le système de « tutorat » dans lequel le bénéficiaire ne dispose que de sa force de travail et de son capital social plutôt que le capital financier pour accéder à la terre (Chauveau, 2002).

## **CONCLUSION**

Cette étude est une contribution à la sociologie de l'environnement. Elle se proposait d'analyser l'impact de l'entrée des cadres dans l'agriculture (particulièrement dans l'hévéaculture) sur la déforestation. Pour ce faire, elle a combiné l'approche quantitative et qualitative et utilisé les outils de collecte de données relevant de cette double approche, notamment l'entretien semi-directif, le questionnaire et la recherche documentaire. Cette méthodologie a permis de montrer, non seulement, que les planteurs cadres sont surreprésentés dans les

---

<sup>11</sup> Ces ventes ou achats de terre se pratiquent en dehors du cadre légal ; ce sont donc des rapports contractuels informels gouvernés par les coutumes locales.

plantations villageoises d'hévéa mais aussi leurs modes de création des plantations accroissent le rythme de déforestation.

En effet, relativement aux effectifs et aux surfaces des plantations d'hévéa, les résultats indiquent que 86% des surfaces des plantations d'hévéa appartiennent aux cadres contre 24% aux planteurs paysans. En termes d'effectif, 62% des planteurs sont des cadres contre 38% paysans. En outre, l'étude comparée des surfaces individuelles montre que la majorité des planteurs paysans ont des surfaces comprises entre 0,5 et 2 hectares. Les grandes surfaces des plantations des planteurs paysans se situent entre 7 et 8 hectares. L'étude a d'ailleurs relevé que dans les deux villages étudiés, le plus grand planteur paysan a 8 hectares d'hévéa. Par contre, les surfaces des planteurs cadres vont au-delà de 20 hectares ; le plus grand cadre en a à son actif 90 ha. Ce qui nous amène à affirmer que l'hévéaculture est une activité agricole des cadres. Cette surreprésentation des cadres dans cette activité agricole est liée au coût de création des plantations d'hévéa qui s'élève selon les spécialistes à plus de 300000F/ha.

Quant aux logiques de création des plantations d'hévéa, l'étude a mis en évidence que les cadres mobilisent des logiques symboliques d'accès au foncier comme l'affiliation familiale, la position ou le statut de privilège (élite social ou politique) pour ouvrir de vastes plantations d'hévéa. Aussi, affirmons-nous que contrairement à l'idée selon laquelle la déforestation est le résultat des défrichements opérés par les paysans, aujourd'hui, avec l'avènement de l'hévéaculture, les cadres en sont les premiers responsables en Côte d'Ivoire.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Affou Y. S. (1987)**, *les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, collection Travaux et documents N° 210, 97p.

**Alloko N. J., Djako A., N'guessan K. G., (2014)**, « crise de l'économie de plantation et modification du paysage agraire dans l'ancienne boucle du cacao : l'exemple de Daoukro », in *European Scientific Journal*, vol. 10, N° 5, 306 - 326

**Boni B. E. (2014)**, *cultures pérennes et déforestation en Côte d'Ivoire : le cas d'Aboudé Mandeké dans le département d'Agboville*, Abidjan, IES, Université Félix Houphouët Boigny, mémoire de master 1, 87p.

**Bertrand A., (1998)**, « la déforestation en zone forestière en Côte d'Ivoire », in *revue bois et forêts des tropiques*, N° 202, 4<sup>ème</sup> trimestre 17P

**Chauveau J.-P., Cormier-Salem M.-C., Mollard E. (1999)**. *L'innovation en Agriculture : Questions de méthode et terrains d'observation*. Paris, Éditions de l'IRD : 364p

**Colin J.-P. (1990)**. « La dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte d'Ivoire ». In « *Dynamique des systèmes agraires. La dimension économique* », Paris, ORSTOM et CNRS : 165-190.

**Fiko K. (2001).** « Les enjeux de la privatisation de la filière hévéa: environnement et perspective ». In Assamoi Yapo R., Burger K., Ruf p., de Vernou P. (eds.), *The future of perennial crops. Investment and Sustainability in the humid tropics*, Côte d'Ivoire, Proceedings of the Conference held at Yarnoussoukro, 59 nov.

**Hirsch R. (2002).** *L'hévéaculture ivoirienne après les privatisations et la libéralisation de la filière. Essai de Bilan*. Paris, AFD. 205p

**Kouamé G. (2012),** « dynamique du système agricole et pratique de contrats planté-partagé, en pays agni-sanwi (cote d'ivoire) », in *Territoire d'Afrique*, novembre N° 2 : 35 - 42

**Kouassi V., (2014),** *politique agricole et déforestation en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'hévéaculture à Aboudé Mandeké dans la région de l'Agneby*, Abidjan, IES, Université Félix Houphouët Boigny, mémoire de master 1 : 58 p.

**Petithuguenin P. (1998),** « les conditions naturelles de production du cacao en Côte d'Ivoire, au Ghana, et en Indonésie », in revue *plantations, recherche, développement* : 393- 411

**Ruf F. (2011),** « Pareto en Côte d'Ivoire : cycle du caoutchouc et concentration foncière », in Eyeljul L., Pierre-Joseph L., Pierre Y., Eric L. (eds), *une anthropologie entre pouvoir et histoire, conservation autour de l'œuvre de Jean Pierre Chauveau*, Paris, APAD-IRD, Karthala : 59-91

- **(2012),** « l'adoption de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire : prix, mimétisme et changement écologique et social », *Economie rurale* (330 -331), Paris : 103-124
- **(2014),** « agriculture contractuelle et boom de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire », *cah Agric* 22 : 46-52

**Brindoumi A. K. J., (2015),** « les facteurs de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012 », in *European scientific journal*, vol 11 N° 17 : 202-219